

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 9 décembre 2025 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 3 décembre 2025

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 23  
Nombre de pouvoirs : 4  
Nombre de votants : 27

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Cécilia RUGALA, pouvoir à Michel SPEMENT, Ghislaine LEROY, pouvoir à Catherine LECOMTE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFEVRE, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Sylvain DUBOIS.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2025-12-08  
OURAGAN MELISSA - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A L'ASSOCIATION CUBA COOPERATION**

**Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1611-4,

Vu le courrier du 10 novembre 2025 de l'association Cuba Coopération sollicitant une aide exceptionnelle,

Considérant que l'ouragan Melissa, survenu en octobre 2025, a frappé les Caraïbes et causé des dégâts considérables,

Considérant que l'est de Cuba a été fortement impacté par la violence des vents et des pluies intenses, entraînant des dommages matériels importants sur les habitations et les infrastructures,

Considérant que les provinces touchées connaissent des difficultés majeures pour réparer les dommages, réduire les conséquences des inondations, accéder aux soins et relancer l'activité économique,

Considérant que l'association Cuba Coopération est chargée de centraliser les dons financiers afin de permettre l'achat et l'envoi rapide de fournitures vers Cuba,

Considérant que cette association s'engage à informer la Ville de Crépy-en-Valois des actions menées et à rendre compte du bon usage de la subvention exceptionnelle,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 10.000 € à l'association CUBA COOPERATION, n° de SIRET 410 878 409 00060,
- Autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits budgétaires afférents sont inscrits à l'article 65748 du budget général.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions : Murielle WOLSKI, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFEVRE, Francis LEFEVRE

2 voix contre : Vincent CORNILLE, Daniel DECLEIR.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

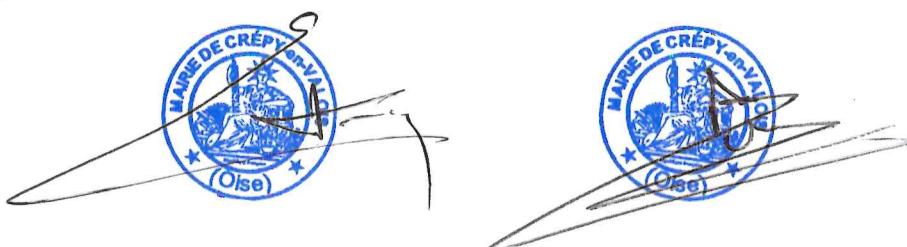
Pour copie certifiée conforme,

A Crépy-en-Valois, le 9 décembre 2025.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : 12 DEC. 2025

Michel SPEMENT  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



---

#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.